

# AU COEUR DE NOTRE VILLAGE

*Votre bulletin d'information municipal*

## SOMMAIRE

Le mot du maire	<u>P.1</u>
Actualités	<u>P.2</u>
Sécurité routière, voirie et travaux	<u>P.9</u>
Urbanisme et économies énergétiques	<u>P.15</u>
Environnement	<u>P.17</u>
Santé et sécurité publique	<u>P.20</u>
Rétrospectives	<u>P.22</u>
Culture et loisir	<u>P.27</u>
Manifestations	<u>P.28</u>



## LE MOT DU MAIRE



Nous avons le plaisir de vous présenter votre nouveau journal municipal trimestriel et nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Nous avons voulu un bulletin rénové, plus convivial, plus informatif, plus écologique et plus économique avec un format préférentiellement électronique dont les liens sont cliquables pour prolonger l'information.

Le Maire et son Conseil Municipal vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année à vous et à vos proches.



### Mairie

85 avenue des Côtes de Bourg  
[www.prignacetmarcamps.fr](http://www.prignacetmarcamps.fr)  
[secretariat@prignacetmarcamps.fr](mailto:secretariat@prignacetmarcamps.fr)  
 Accueil: 05.57.68.44.44

### HORAIRES

Lundi  
 10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30  
 Mardi/mercredi/Jeudi  
 14h00 - 17h30  
 Vendredi  
 10h00 - 12h / 14h00 - 17h00

# Actualités



## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 APPEL À CANDIDATURE

La municipalité recherche des agents recenseurs disponibles à compter du 06/01/2022.

Se déclarer candidat auprès de la mairie muni d'une lettre de motivation.

Prérequis : connaissance indispensable de la commune, disponibilité, rigueur.



# Recensement de la population 2023

## Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet

 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)



Le recensement démarre le 19 janvier.  
Vous serez prévenu par votre mairie.



# Nouveau service à Prignac et Marcamps



PRIGNAC ET MARCAMPES

## UNE CONSEILLERE NUMÉRIQUE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Devenez autonome pour vos démarches sur internet et maîtriser vos appareils

### Mes missions: je vous accompagne pour:



Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)  
Apprendre les bases d'un traitement de texte  
Apprendre à gérer ses données personnelles



Créer et gérer sa boîte mail  
Naviguer sur internet  
Créer et ranger ses contenus numériques  
Réaliser ses démarches administratives en ligne  
Faire mes courses en ligne  
Sécuriser ma connexion



Echanger avec ses proches  
Trouver un emploi  
Rechercher un logement  
Accompagner son enfant  
Connaître le vocabulaire du numérique

Gratuit pour tous



## Des permanences dans votre mairie et des accompagnements sur RDV Votre conseillère Delphine Masnet

### Lundi:

10h00-12h00: permanence sans rdv  
14h-17h30: sur rendez-vous

### Vendredi:

10h00-12h00: permanence sans rdv  
14h00-17h00: sur rendez-vous

### Mardi et Jeudi:

10h00-12h00: sur rendez-vous  
14h00-17h30: permanence sans rdv

### A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE OU PAR TELEPHONE

MAIRIE DE PRIGNAC ET MARCAMPES  
85 AV. DES CÔTES DE BOURG  
33710 PRIGNAC ET MARCAMPES  
05.57.68.44.44

**Facebook:** Cnfs PrignacMarcamps  
[delphine.masnet@conseiller-numerique.fr](mailto:delphine.masnet@conseiller-numerique.fr)



**CONSEILLER  
NUMÉRIQUE**  
France  
services

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie public

## MAIRIE

Le service Urbanisme sera fermé du 19 au 23 décembre.

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 9 DECEMBRE 19 H 00 SALLE DES MARIAGES

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil Municipal a signé un contrat d'apprentissage dans le cadre d'une formation CAP "Paysagiste" avec le CFA de Pugnac pour une période de deux ans.

### NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE



Nous vous présentons le nouveau logo de la commune retenu lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2022.

La municipalité avait en effet le projet de moderniser le logo du mammoth. La société CréaGraph de Prignac et Marcamps, spécialisée dans la création graphique, a été mandatée par la Municipalité pour réaliser ce nouveau blason.

Trois logos ont été présentés aux conseillers municipaux et suite au vote, ce dernier a emporté le plus de voix.

Le choix des couleurs n'a pas été le fruit du hasard car les dominances et dégradés de vert et de bleu représentent, d'une part, la flore et la nature (les palus, les marais, le site du Moron) et d'autre part, l'élément eau, en particulier la Dordogne et son affluent le Moron.

Les couleurs choisies s'harmonisent également avec la nouvelle présentation du site internet qui est en cours de réalisation.

Pour la petite histoire, la représentation du mammoth renvoie à la période préhistorique et évoque la grotte de Pair-non-Pair.

Sur l'ancien blason, les lettres P.M.C signifient Prignac, Marcamps et Cazelles qui autrefois étaient trois communes distinctes. La commune de Prignac et Marcamps à laquelle il faut ajouter Cazelles, ancienne terre seigneuriale du château de Grissac, puis paroisse réunie à Prignac au milieu du XIXème siècle.

Sur une idée et proposition de Raymond Prévot, maire de Marcamps et par arrêté préfectoral en date du 17 août 1964, les deux communes de Prignac-et-Cazelles et Marcamps sont fusionnées. En mars 1965, les communes de Marcamps et Prignac-et-Cazelles ne forment plus qu'une seule commune : Prignac-et-Marcamps.

Aujourd'hui, le mammoth reprend des couleurs  
et de la jeunesse ...

### RÉORGANISATION ET ENRICHISSEMENT DU SITE INTERNET ACTUEL

En attendant le nouveau site en cours de réalisation, un important travail de mise à jour, de réorganisation et d'enrichissement du site internet actuel a été effectué dès la mise en place du conseil.

Il vise à rendre plus accessible et plus visible les informations actualisées et étoffées aux habitants et aux touristes. Les liens cliquables de ce journal y renvoient.

### ACCES EN LIGNE AU PLANNING DE RESERVATION DES SALLES COMMUNALES

Afin que tout le monde connaisse la disponibilité à la réservation des salles de la commune, un planning a été mis en ligne sur notre site internet (Loisir & Culture).

Ce planning, automatiquement actualisé à chaque mise à jour, permet une vision instantanée des disponibilités pour chacun, côté mairie comme côté utilisateur.

### Communauté de Communes du Grand Cubzaguais



Lundi et Jeudi : 8 h 30 – 18 h 00

Vendredi : 8 h 30 – 16 h 30

Retrouvez nos services et ceux d'autres partenaires à la  
Maison des Services Publics du Grand Cubzaguais

ZAC Parc Aquitaine 365 Avenue BOUCICAUT

33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC

05.57.43.96.37

[mSP@grand-cubzaguais.fr](mailto:mSP@grand-cubzaguais.fr)

PLANNING PERMANENCES MENSUELLES

sur le site de la CDC

[www.cdc-cubzaguais.fr](http://www.cdc-cubzaguais.fr)

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE OUVERTURE VACANCES DE NOËL

MARDI 27 et VENDREDI 30 DECEMBRE

16 H 30 - 18 H 30

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite  
de joyeuses fêtes de fin d'année.





## REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

La réhabilitation du groupe scolaire est un des projets prioritaires de cette mandature.

Dans le cadre d'une CAE (Convention d'Aménagement d'Ecole) et de l'appel à projet afférent, la commission « projet école » a sélectionné l'option portée par le Cabinet Jolivet car elle réunit un groupement dynamique aux compétences complémentaires (architecture, thermique...).

Une mission d'immersion de ces architectes en charge de bâtir les scénarii s'est concrétisée par plusieurs journées passées au sein de notre établissement, le but étant de mieux comprendre et appréhender la vie quotidienne de l'école, enfants, enseignants, atsem, cantinières, agents de garderie seront tous les acteurs de ce nouveau groupe scolaire.

Leur objectif est de fournir les modalités techniques et financières de cette réhabilitation en concertation avec toutes les parties prenantes, en amont de la phase de maîtrise d'œuvre. L'étude se déroule en **3 phases** :

### Phase 1 : diagnostic

- Perspective d'évolution de la commune et sa population liée au document d'urbanisme opposable en étudiant les réserves foncières, privées et publiques.
- Évolution des effectifs scolaires à échéance 10 ans.
- Situation et description générale de l'école actuelle.
- Réalisation du diagnostic de l'équipement : surfaces existantes, surfaces recommandées par l'Éducation nationale, répartition et affectation des classes, dysfonctionnements, équipements liés à la vie scolaire (aires de jeux, accueil périscolaire...), accès... ainsi que l'expression des besoins nouveaux, mais aussi d'amélioration du fonctionnement.
- Recueil de l'ensemble des remarques
- Réorganisation générale de l'ensemble du site, l'aménagement et les liaisons internes au pôle éducatif.
- La capacité d'accueil des nouvelles installations projetées à répondre aux futurs besoins du groupe scolaire à 15 ans (capacité de transformation ...).
- L'ergonomie des espaces et des installations et préventions des risques professionnels.
- Propositions de scénarii et de critères d'aides à la décision (choix et priorisation des actions dans le temps).
- Sécurisation du groupe scolaire en lien avec le contexte de menace terroriste et la circulaire n° 2015-206 du 25 novembre 2015.

### Phase 2 : orientations / principes d'aménagement

- Présentation aux membres du comité de pilotage de différents scénarii d'aménagement visant à répondre aux problématiques soulevées dans le diagnostic.
- Phasage des opérations et organisation en phase travaux.
- Discussion sur le choix de la stratégie.

### Phase 3 : fiches actions

- Présentation aux membres du comité de pilotage de fiches thématiques détaillant le contenu de chaque action et reprenant :
- Schéma d'aménagement et coût détaillé permettant d'évaluer et de déterminer les choix qualitatifs essentiels. Le détail des coûts devra également être décliné par unité pédagogique (établie selon les critères du Conseil départemental) et chiffrer à part le mobilier (le mobilier à étudier devra être du mobilier limitant l'émission de COV)
- La méthode de mise en œuvre
- Le plan de financement
- Un échéancier de l'action
- Analyse par les élus et les membres du comité de pilotage pour la mise en forme d'un programme d'actions à entreprendre
- Ajustements et compléments demandés par les élus et éventuellement les membres du comité de pilotage
- Détail par unité pédagogique

Conformément à la délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2005, les opérations envisagées intégreront au moins les 4 cibles suivantes de développement durable (traçabilité des produits de construction ou de revêtement de murs ou de sols et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils ; conception et l'installation d'un système de ventilation mécanique ou naturelle (confort sanitaire, thermique et acoustique et économies d'énergie) ; conception et suivi du confort acoustique ; notion de chantier propre et respectueux du tri)

Le conseil municipal a pour objectif de commencer les travaux de réhabilitation en 2023 et de mener à terme ce projet avant la fin du mandat. C'est un pari ambitieux que nous nous efforcerons d'accomplir pour le bien-être de nos enfants, de nos enseignants et notre personnel municipal. Le conseil vous informera régulièrement de l'avancée de ce projet.

## Il a été décidé de faire appel à un prestataire extérieur pour la restauration scolaire:

Plusieurs éléments ont motivé cette prise de décision : un facteur humain, l'application de la loi EGALIM, les projets alimentaires territoriaux:

- **Un facteur humain**

Il est apparu que nous devons réorganiser les services pour répondre aux situations personnelles de nos agents communaux. Des difficultés dans la gestion quotidienne des tâches dévolues à certains personnels nous ont amenés à repenser la distribution des tâches, en particulier au niveau de la cantine scolaire.

Nous avons fait le choix de faire appel à un prestataire extérieur, professionnel de la restauration pour compenser les deux emplois qui sont répartis sur d'autres missions (entretien des locaux, surveillance des élèves, garderie...). Les deux emplois sont conservés pour le service des repas.

Des compétences professionnelles enfin, avec par exemple la garantie de l'intervention d'une diététicienne dans la conception des menus.

- **La loi EGALIM**

La loi EGALim promulguée en 2018, complétée en 2021 par la loi Climat et Résilience, prévoit plusieurs mesures très ambitieuses pour améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective, avec notamment l'objectif d'un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

- Qualité des produits
- Information des convives
- Diversification des sources de protéines
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Substitution des plastiques



- **Les projets alimentaires territoriaux**

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire

- **Le choix du prestataire: nous avons reçu des offres de 3 professionnels :**

- Albert Restauration (1)
- L'Aquitaine de restauration (2)
- E-quilibre (3)



Notre choix s'est définitivement porté sur la proposition de l'Aquitaine de restauration (rang 2).

Nous avons privilégié le circuit le plus court pour les produits préparés dans nos locaux à l'attention des enfants.

Ce qui nous a motivés dans le choix de l'Aquitaine de restauration : l'assurance de producteurs locaux de proximité (par exemple, fruits et légumes bios issus de maraîchages de Créon-Sadirac-Camblanes et Meynac, viandes de bœuf du bazadais ou encore œufs frais de la SCEA TIZAC à Lapouyade), contrairement aux autres prestataires qui font appel à des fournisseurs relais (par exemple : POMONA, ACHILLE BERTRAND, ou encore TRANSGOURMET...).

Nous avons également fait le choix de retenir l'option « avec cuisinier » : ce prestataire se porte garant de la continuité du service, qu'il s'agisse des moyens humains (en cas d'absence du titulaire, possibilité de se voir affecté un remplaçant) ou de moyens matériels : ainsi, en cas de panne entraînant une impossibilité de préparation des repas sur place, un menu d'urgence est systématiquement prévu.

La mise en place de la prestation par un professionnel de la restauration s'est faite pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

Toutes les informations sur la cantine sur le [site de la commune](#), onglet Jeunesse.

## ENERGIES

### APPLICATIONS ECOWATT ET ECOGAZ

**ECOWATT** : Votre météo de l'électricité pour une consommation responsable. Elle permet de prévenir la veille d'éventuelles coupures de courant, de rappeler les écogestes et de suivre en temps réel la consommation d'électricité nationale.

Il est également possible de recevoir les alertes par SMS en passant par le site : [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)

**ECOGAZ** : Consultez le baromètre à 5 jours de la tension sur le réseau de gaz et consommez mieux : [www.myecogaz.com](http://www.myecogaz.com)

#### Chemin de la Croix Blanche



Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) renouvelle la canalisation d'eau potable Chemin de la Croix Blanche.

Ces travaux sont prévus à partir de novembre 2022 jusqu'au mois d'avril 2023.

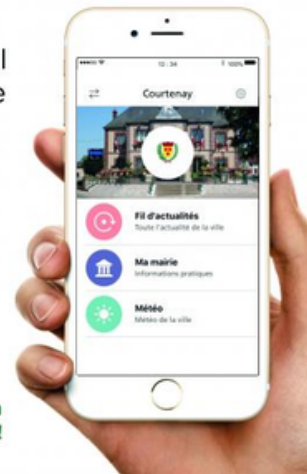
D'un montant de 313 500 €, le SIAEPA du Cubzadais Fonsadais investit pour votre confort et pour notre environnement sur la commune de Prignac et Marcamps.



La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Météo

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



### CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE SALON DE COIFFURE HAIR'LIE



2 TER CHEMIN D'ENTRE DEUX MONTS

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

9 h 00 - 18 h 00

Samedi

9 h 00 - 13 h 00

**05.57.68.39.18**

Avec ou sans RDV

RDV par téléphone et/ou via Planity

Instagram et Facebook : hair\_lie

[hairliecoiffure@hotmail.fr](mailto:hairliecoiffure@hotmail.fr)

### EXPERIMENTATION NATIONALE OUI À LA PUBLICITE

Depuis le 1er septembre 2022, la distribution d'imprimés publicitaires non adressés est interdite dans les boîtes à lettres ne présentant pas de consentement express et visible. Concrètement, tous les citoyens qui équiperont leur boîte aux lettres d'un autocollant **OUI PUB**, fourni par le SMICVAL, continueront à recevoir les imprimés publicitaires sans adresse comme avant. À l'inverse, les citoyens qui n'équiperont par leur boîte aux lettres d'une telle mention ne recevront plus ces imprimés.

Vous pouvez vous procurer l'autocollant **OUI PUB** :

- soit dans un pôle de recyclage (St Gervais)
- soit en remplissant le formulaire de demande accessible sur le site internet du SMICVAL [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr)

**ATTENTION**, l'information des collectivités, les échantillons presse et la communication politique ou à caractère culturel **N'EST PAS CONCERNÉE** par cette expérimentation. L'utilisateur n'a donc pas besoin de coller un autocollant OUI PUB pour continuer à le recevoir.

# SE MOBILISER ET AGIR POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC



COMMUNE DE  
**PRIGNAC-ET-MARCAMPS**  
(1 413 HABITANTS)



## Données énergétiques (2021)

source : Conseil en énergie partagé ALEC Métropole bordelaise et Gironde



### MAIRIE

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES  
**29 757 kWh**

COÛT/HABITANT 2021  
**3,95 €/hab**

FACTURE ÉNERGÉTIQUE ANNUELLE : **5 583 €**



### GROUPE SCOLAIRE

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES  
**143 777 kWh**

COÛT/HABITANT 2021  
**10,04 €/hab**

FACTURE ÉNERGÉTIQUE ANNUELLE : **14 190 €**



### ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES  
**86 958 kWh**

COÛT/HABITANT 2021  
**10,01 €/hab**

FACTURE ÉNERGÉTIQUE ANNUELLE : **14 146 €**



### SALLE DES FÊTES

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES  
**25 716 kWh**

COÛT/HABITANT 2021  
**3,60 €/hab**

FACTURE ÉNERGÉTIQUE ANNUELLE : **5 085 €**

## DES MESURES

### pour maîtriser votre facture énergétique



#### USAGERS

**1** Sensibiliser aux éco-gestes

Sobriété numérique, veille des équipements électriques (imprimantes, ordinateurs, TV), utilisation adéquate des robinets thermostatiques, extinction des lumières hors usage des pièces, suivi des consommations...

Économies d'énergie immédiates

jusqu'à **5%** d'économies sur la consommation d'électricité

**2** Améliorer le système de régulation de chauffage

Mise en place de thermostat d'ambiance programmable ou de régulation centralisée

**+ 5 à 20 %** d'économies d'énergie

**7 %** économisés sur la consommation de chauffage avec 1° de moins

**3** Optimiser le réseau de distribution de chauffage

Mise en place d'isolation, de circulateurs à débit variable, purge et débouage des radiateurs, présence des éléments nécessaires pour une distribution efficace, désencombrement des radiateurs...

**+ 5 à 30 %** d'économies d'énergie

**4** Chasser les courants d'air parasites

Mise en place de barres de seuil suisse, joints sur les menuiseries extérieures, horloge sur la VMC

Jusqu'à **5 %** d'économies d'énergie amélioration de la qualité d'air intérieur

**5** Adapter les contrats d'énergie

Mise en place de contrats tarifaires dimensionnés aux consommations ou aux puissances réelles du site

Économies d'énergie immédiates

#### CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION



#### EAU CHAUDE SANITAIRE

**6** Optimiser la production d'eau chaude sanitaire

Limitation des longueurs de bouclage d'eau chaude sanitaire, réduction de la température du chauffe-eau (55° min), sur-isolation des ballons, adaptation de leur volume à l'usage

**100 €/an** d'économies pour sur-isolation,  
**5 à 30 %** de consommation électrique suivant longueur de réseau

**7** Maîtriser la consommation d'eau chaude sanitaire

Équiper de matériels hydro-économes sur chaque point de puisage d'eau chaude

Temps de retour de quelques mois (1 an maximum)

**8** Agir sur l'éclairage public

Mise en place de l'extinction nocturne totale ou partielle

Jusqu'à **60%** d'économies d'énergie avec 7 h d'extinction par nuit (23h-6h)

**9** Vérifier l'état et le bon fonctionnement des sondes Lumandar et horloges

Vérification de l'état des sondes crépusculaires, des horloges pour bien s'assurer du bon déclenchement de l'éclairage public  
Gains variables suivant la vétusté des équipements

**10** Installer des lampadaires solaires

Mise en place de lampadaires solaires dans les nouveaux lotissements pour éviter une extension de réseau important

#### ÉCLAIRAGE PUBLIC







## Sécurité routière

### TRAVAIL SUR LES DONNÉES DE VITESSES DE NOS DEUX RADARS PÉDAGOGIQUES

Préalablement à une réunion avec la Direction des infrastructures et Mobilités du Centre Routier Départemental de Haute Gironde lors de laquelle les problématiques de sécurité liées à la traversée de l'agglomération, notamment au niveau des écoles, ont été discutées, le conseil a travaillé sur l'analyse des données des 2 radars pédagogiques afin de les présenter. Ces données n'avaient jamais été extraites et utilisées depuis leur pose.

Sans rentrer dans les détails, le flux moyen est entre 100 et 130 véhicules/heure, avec des pics à plus de 260 véhicules/heure lors de la sortie des écoles du soir. Si les 50 km/h sont globalement respectés, les 30 km/h au niveau de l'école ne le sont que peu. Dans environ 40% des cas, le dépassement est plus du double de la vitesse autorisée. Les vitesses maximales relevées dépassent largement les très grands excès de vitesse qui impliquent la suspension du permis et l'immobilisation du véhicule...

### MISE EN PLACE DES « KIDS EMMA et THEO » SUR LE CHEMIN DES ÉCOLIERS

La Municipalité a procédé à l'installation de deux personnages représentant des enfants sur le point de traverser la chaussée au niveau des deux passages piétons qui mènent au groupe scolaire sur l'Avenue des Côtes de Bourg.

Avec leur sac à dos, Emma, en jaune et Théo, en bleu, mesurant chacun environ 1,50 m de hauteur, sont, en effet, volontairement imposants. Ils ont pour but de faire lever le pied aux automobilistes

En espérant que ces kids remplissent leurs fonctions de prévention et de sécurité routière pour la le bien être des enfants et des familles de notre village sur le chemin des écoles.

Visible et efficace

La morphologie et les dimensions de Signakids se rapprochent le plus possible de la réalité afin de susciter l'attention de l'automobiliste et donc agir sur son comportement et sa vitesse. La présence du cartable au dos de la figurine renforce ce réalisme et contribue à une meilleure prévention des passages piétons en zone scolaire. Les bandes réfléchissantes sont ajoutées pour une sécurité renforcée en cas de faible luminosité ou d'intempéries. De fabrication française, ces figurines Signakids d'Elan City sont en résine roto-moulée et renforcées par une structure interne en acier galvanisé.



- Un nouveau panneau pour le passage piéton devant l'alimentation "l'Essentiel" a été posé. Il a été fixé sur le massif de l'enseigne du commerce, nous remercions le gérant qui nous a accordé la pose sur son massif.
- Des bancs pour la sécurisation ont été installés devant la boulangerie afin d'éviter un stationnement anarchique et accidentogène.



## Voirie et travaux divers



### RÉFECTION DE LA VOIRIE AU CHEMIN DE LA PLANIOLLE

La route des marais était en très mauvais état depuis des années. Elle a été refaite sur 2 km 400 du Pont du Prêtre jusqu'au Port d'Espeau, avec rabotage de la route jusqu'à 10 cm et la réinjection de goudron et gravillons.

Coût des travaux : 61 560 € HT

### RÉFECTION DU PILIER ET UNE PARTIE DU MUR DU CIMETIÈRE DE CAZELLES



Le pilier et une partie du mur du cimetière de Cazelles étaient en très mauvais état. Les agents techniques ont magnifiquement œuvrés pour restaurer ces éléments.



- ➔ Réfection du mur extérieur de la bibliothèque suite à la démolition du mur causée par un accident routier.
- ➔ Sécurisation du bassin de réserve d'eau au lotissement le Merlot.
- ➔ Travaux d'entretien : tonte fossés contractualisée, compost aux cimetières, coupe acacias Chemin du sablas au niveau du logement communal, démoussage des terrains de tennis.



# Interventions d'urgence et dépannages éclairages



## AVENUE DES CÔTES DE BOURG

Redressement par les agents techniques d'un poteau accidenté.



## TEMPÊTE DIEGO AVRIL 2022

Des fils téléphoniques étaient tombés au sol, la municipalité a procédé à la mise en sécurité des personnes et des biens. Orange est ensuite intervenu pour la remise en état du réseau.



## RÉSEAU ORANGE:

Demande en urgence pour le remplacement d'un poteau bois cassé. Suite à l'incident déclaré par un administré à cause d'une casse d'un poteau téléphonique au Chemin des Hugons, la commune a fait sécuriser les lieux rapidement dès le jour même et a effectué son remplacement par un poteau fer.



- Eglise St Pierre : changement des éclairages intérieurs dans un souci d'économie avec de nouveaux luminaires à LED.
- Dépannages et entretiens du réseau d'éclairage public effectués sur différentes zones sensibles : avenue, chemins, impasse, parking école, agence postale...
- Rénovation du réseau électrique chemin Troubat en 2021 choisi par ENEDIS et Sieb en 2022 pour renforcement
- Demande de dépannage d'un administré pour une panne depuis plus de six mois, sis Croix Blanche/ Banefond. Après intervention, la gêne occasionnée venait du compteur Linky coupé.
- Remplacement isolateurs cassés par Enedis
- Remplacement un compteur Linky protégé de façon partiel Chemin de Piguille
- Remplacement d'un coffre cassé près des écoles
- Chasse à la pollution visuelle et demande d'épuration des poteaux, des lignes électriques et des compteurs inutiles : stade et city stade

## INTERSECTION AVENUE DES CÔTES DE BOURG/CHEMIN DE CLAYAC



Un lampadaire tombait régulièrement en panne de façon intempestive depuis de nombreuses années entre l'intersection de l'avenue des côtes de Bourg et le Chemin de Clayac (Secteur de la Pharmacie et du commerce l'Essentiel). A noter, des perturbations et interventions étaient récurrentes sur les éclairages du parking de nos commerçants. Il a été découvert après plusieurs jours d'investigation qu'un problème électrique subsistait depuis de plusieurs années sur notre réseau d'éclairage public. Un neutre était mal raccordé entre deux transformateurs, ceux du stade et de l'avenue. La société SAEG a donc repris le problème de conception, nous avons drastiquement diminué le nombre d'interventions depuis...

### DEGATS VOLONTAIRE DU 09/10/2022

- Sucette cassée à la sortie de la commune RD 666, le Maire et son 1er Adjoint ont sécurisé les lieux en enlevant la vitre et en ayant ramassé le verre cassé. Nettoyage du verre sur la sucette et sécurisation.
- Dans le virage RD 669 de la maison carré 4 poteaux ont été jetés sur la chaussée ainsi que sur les bas-côtés. Remise des 4 poteaux le jour même par le maire et le 1er adjoint.
- Un poteau de signalisation de vitesse à 70km/h a été coupé à la base (Poteau qui indique la vitesse au niveau de la maison carré).
- Deux poteaux de croisement ont été jeté sur la chaussée et le bas-côté face à l'église ST Pierre RD 666. Dépose et enlèvement, sécurisation de la zone sur la RD 666



### VANDALISME RISQUES ENCOURUES

#### • Tags, graffitis

S'il n'en résulte que des dommages légers, la peine maximale pour avoir fait un tag ou un graffiti est une amende de **3750€** et un travail d'intérêt général. Cette dernière peine peut consister en la réparation des dégâts causés sur un équipement public.

Un dommage léger est un dommage nécessitant peu de réparation, avec des dégâts superficiels. Par exemple, si la peinture est effaçable.

En cas de dommage important, un tag ou un graffiti est puni jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et de **30 000 €** d'amende.

#### • Autre acte de vandalisme

S'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers, la peine maximale pour un acte de vandalisme est de **1500€** d'amende et d'un travail d'intérêt général (TIG). Cette dernière peine peut consister en la réparation des dégâts causés sur un équipement public.

Un dommage léger est un dommage nécessitant peu de réparation, avec des dégâts superficiels. Par exemple, un rétroviseur brisé ou un seul carreau de fenêtre brisé.

En cas de dommage important, tout acte de vandalisme est puni jusqu'à 2 ans de prison et **30 000 €** d'amende.

Il peut aussi s'agir du cas de la dégradation visant un bien public (abribus, banc public...).

Dans ces cas-là, la peine encourue pour un acte de vandalisme ayant causé d'importants dégâts est de 5 ans de prison et **75 000 €** d'amende.

En cas de cumul de circonstances aggravantes (par exemple la destruction d'un bien culturel dans un musée), elle est punie de 7 ans de prison et **100 000 €** d'amende.



## RÉNOVATION INTERIEURE DE LA MAIRIE

Les différents locaux de la mairie avaient bien besoin d'un coup de jeune.

Les agents techniques se sont chargés de repeindre murs et plafonds et de changer les éclairages à l'accueil ainsi que dans les bureaux de la comptabilité et de la conseillère numérique.

Les élus se sont chargés du changement des dalles de moquette au secrétariat.



## EMBELLISSEMENTS DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Les rosiers et buis en mauvais état ont été arrachés pour être remplacés par de nouvelles plantes choisies pour leur faible besoin en arrosage et un minimum d'entretien : bruyère, sauge, stipes, perovskia, ophiopogon, fétuque, lavande, carex.

Avec le rafraîchissement de la peinture du monument aux morts, voilà qui peaufine l'embellissement de notre place.





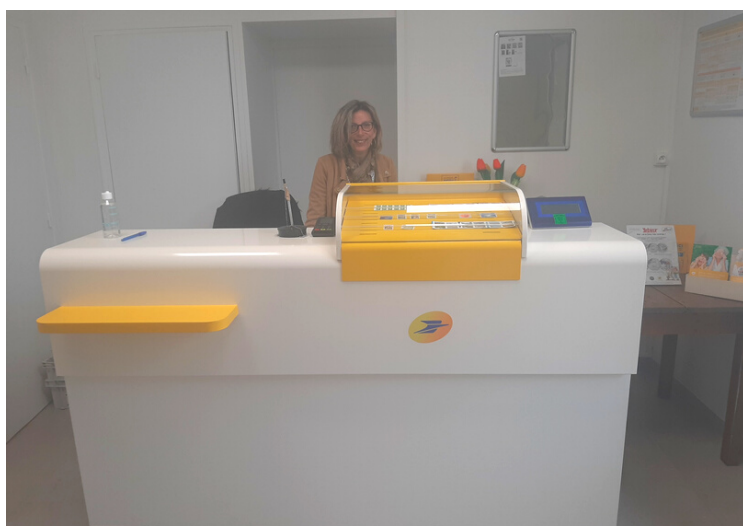
## Agence postale



### Déplacement de la poste à la mairie :

- De multiples avantages : fonctionnel, ergonomique, pratique et pour un meilleur confort de l'agent et des administrés. Il s'agit également de désengorger le parking de la boulangerie et du cabinet médical et de recentrer les infrastructures de services à la mairie.
- Cette décision de déplacement est aussi financière. La poste actuelle est un des bâtiments énergivores qui coutent chers en chauffage pour la municipalité. Aucune isolation thermique, chauffage vétuste, toiture HS, fuites, éclairage ancien, etc.

Toutes les informations sur l'agence postale sur le [site de la commune](#), onglet Vie pratique.





# Urbanisme et Economies énergétiques

## NÉGOCIATION DES CONTRATS DE LA COMMUNE

Dès sa mise en place, le conseil a passé en revue l'ensemble des contrats de la commune en cours afin de résilier ceux jugés inutiles et renégocier les autres (illuminations de Noël, éclairage du tennis...).

Des économies d'environ 10 000€ ont pu être immédiatement dégagées ou des avantages "en nature" obtenus (mise à jour du site internet de la commune contre un engagement pluriannuel).

Un gain de 255 €TTC a été négocié avec la société SAEG sur l'installation des éclairages de Noël.

Un gain a été fait de pour le futur remplacement des luminaires de tennis, la municipalité avait reçu un devis fourniture incluse de 18987,24 € TTC pour un investissement de 15 ans.

Après de multiples recherches, la municipalité a trouvé un fournisseur de matériel dans la région qui est la société CLAREO. La fourniture a été scindée de l'installateur ce qui nous amène à une économie globale de 9587 € par rapport à ce qui était donné au départ

Les économies d'énergie sont estimées autour de 4400 kwatt. C'est une estimation pour une utilisation de 500 heures par an. Cela fait une économie de 500 € d'énergie par rapport au contrat actuel. Il y a également une optimisation de la puissance souscrite qui est de 505 € par an.

Cela fait une économie de 1050 € d'économiser par an sur le global.

En gain de 290 kgCO<sub>2</sub> évitées annuellement ce qui correspond à une voiture individuelle qui parcourt 2400 km. (Soit environ un véhicule qui parcourt deux allers/retours Bordeaux - Paris)

Ces chiffres sont validés par l'ALEC en fin d'année 2022.

## LUTTE ANTI GASPILLAGE DE L'ÉNERGIE

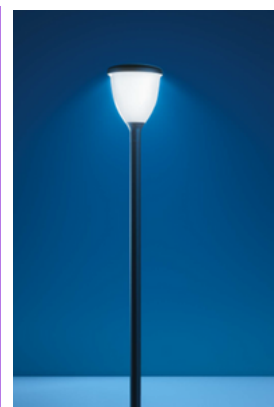
La municipalité travaille sur des projets d'amélioration énergétique pour répondre au mieux à la sobriété énergétique et protéger l'environnement.

- Ainsi, la commune a pris la décision d'arrêter l'éclairage de la mairie, effectif depuis le 12 Octobre.
- Il y a eu isolement de 5 luminaires le 12/10 (5 lampes de 150W) Mairie, et le 30/09 de 2 lampes 150 W à l'église Saint-Michel.
- Epuration d'un ancien poste EDF sur l'avenue des côtes de Bourg.
- La municipalité a fait la chasse aux anciennes lignes électriques et poteaux qui ne servent plus, afin de diminuer la pollution visuelle : au stade, il y avait des anciens poteaux et lignes électriques, devant le city Stade, enlèvement d'une ligne et d'un T de répartition.
- Pour 2023, la commune bénéficie de l'article 19 pour la réfection de ses réseaux électriques, la SIEB Syndicat intercommunal du Blayais a accordé une enveloppe à Enedis pour les travaux à hauteur de 59 790 Euros. Type de travaux : renouvellement aérien (Chemin de la Pourquauade, Avenue des Côtes de Bourg).
- Optimisation du chauffage de la salle des fêtes par la mise en place d'un système intelligent pour réguler le chauffage. Cette démarche répond à lutte anti gaspillage de l'énergie, le chauffage s'arrête automatiquement lorsqu'il atteint sa température de consigne et cela uniquement quand la salle est occupée. Lorsque celle-ci n'est plus occupée, une consigne Hors-gel est là-aussi appliquée de façon automatique.
- Un travail sur l'éclairage public est aussi en cours pour optimisation...

## ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE L'ÉGLISE ST PIERRE POUR LE LOTISSEMENT CASTANET « LE PLANTIER NEUF »

Mise en place de 4 lampadaires 28 W à LED. Les économies générées par le remplacement des 4 foyers lumineux de l'église et la dépose des 3 projecteurs au mercure sont estimées à un peu plus de 3 200 kWh/an. Le temps de retour sur investissement (avec prise en compte des 35% de prise en charge de la SIEB) est estimé à un peu moins de 4 années et les économies de CO<sub>2</sub> à 235 kgCO<sub>2</sub>/an évitées.

Cette technologie dite intelligente améliore la qualité de vie du quartier, un éclairage asymétrique qui se concentre sur la place de l'église et non sur les habitations, respect des nuisances et pollution pour les habitants et nos amis les animaux nocturnes.





## NOUVEAUX LOTISSEMENTS

→ La municipalité précédente avait déjà réalisé un travail sur sa gestion d'énergie, les tarifs de son fournisseur mais aussi sur une négociation concernant les éclairages publics de ses nouveaux lotissements. La municipalité bénéficie d'une tarification d'électricité intéressante au vu des actualités et du marché de l'énergie qui s'envole de jour en jour. Un prix fixe et imbattable à ce jour !!

La municipalité n'a pas souhaité que les lotissements des Merlots, Cazelle (Jardins de Nicot), la Chêneraie soient reliés sur l'éclairage public actuel.

Notre marché actuel et le contrat qui nous lie avec le fournisseur permet d'ajouter 5% de plus d'éclairage public, ce qui est peu... Si nous avions accepté, nous aurions été dans l'obligation de casser notre contrat et, nous aurions payé le prix du Kilowatt à sa valeur actuelle, ce qui peut multiplier la facture par 100. Nous aurions également été dans l'obligation de revoir à la hausse notre contrat de maintenance avec la société SAEG.

Notre négociation a permis d'obtenir l'installation d'éclairages publiques en solaire de la marque NOVEA pour les deux autres lotissements, ce qui est plus respectueux pour l'environnement, aucun dégagement de CO2, une énergie propre avec une garantie pour dix années pièces et main-d'œuvre comprise.

→ Monsieur le Maire s'était engagé à rencontrer le lotisseur du lotissement dit « Cazelle » pour changer la nomination, c'est chose faite, il s'appellera les Jardins de Nicot.

→ Lotissement Plantier neuf, enlèvement par Monsieur Le Maire du massif béton qui gênait les administrés.

→ La plaque du lotissement Castanet a été repeinte par Gironde Habitat, cela fait suite à une demande de Monsieur le Maire.

→ Lotissement la minoterie, il y a eu une suspicion de casse d'écoulement sur le réseau des eaux usées reprenant également la boulangerie et le cabinet médical. Un passage caméra a été effectué avec un nettoyage du tubage ; il a été constaté un encrassement et des souillures déposées, celles-ci ont été enlevées, mais aucune autre détérioration n'a été à déplorer.

→ Lotissement la minoterie et devant le passage piéton menant à l'école, il y avait des problèmes de gestion sur l'emplacement et le respect d'enlèvement concernant les bacs à ordures ménagères. Après plusieurs rencontres entre le Smicval, Gironde habitat, une agence de location et du porte-à-porte fait par la municipalité, les choses sont revenues dans l'ordre.

## ÉVOLUTION DU PLU

Le Château Grissac a trouvé un nouvel acquéreur qui souhaite adosser une activité hôtelière et de restauration à l'activité viticole et agricole.

Les acquéreurs et architectes ont présenté leur projet au conseil. C'est une magnifique opportunité de restaurer ce monument à l'abandon et sous Protection ponctuelle au PLU au titre de l'article L. 123-1-5 III 2 et d'embellir ses abords par la destruction et reconstruction de chais intégrés au paysage.

La réalisation de ce projet d'envergure nécessite une modification simplifiée du PLU qui est en cours.







## CARRIÈRES

Les carrières est un sujet qui tient à cœur à de nombreux habitants et au conseil municipal. Avant d'appliquer les recommandations de la DREAL, à savoir un recouvrement des dépôts par de la terre végétale, notre souhait était d'étudier toutes les possibilités d'enlèvement des dépôts à condition qu'elles soient financièrement assumables par la commune.

La temporalité était très restreinte puisque sous demeure d'effectuer les travaux. Nous avons proposé à la DREAL d'étudier la valorisation autofinancée des dépôts à destination du BTP qui a donc sursis à la mise en demeure, le temps de l'étude qui est en cours.

Les résultats sont favorables, ce qui va permettre de valoriser tous les dépôts en place et permettre une réhabilitation complète de la parcelle municipale si accord des services d'état.



## DOSSIER FONDATION DU PATRIMOINE - EGLISE SAINT MICHEL

Une souscription aux dons avait été émise via la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la cressonnière du Moron par un précédent conseil municipal. Les fonds récoltés, environ 900€, n'avaient pas pu être versés pour non-respect du cahier des charges des travaux.

Pour ne pas perdre ces fonds, nous avons déposé un nouveau dossier de souscription pour la réfection des portes de l'Eglise Saint-Michel. L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable au dossier, si bien que ces fonds seront basculés sur cette nouvelle souscription et permettront de financer une partie de la réfection des portes, prévue en début d'année 2023.



## COMPOSTEURS CIMETIERES



Des composteurs ont été installés dans chaque cimetière du village.

Deux ont été malheureusement volés. Les agents techniques ont dû fixer les nouveaux composteurs.

Ces composteurs sont destinés à recycler les déchets pour un nouvel usage. Or certaines personnes semblent ne pas avoir assimilées cette démarche et continuent de mélanger leurs déchets. Les agents techniques doivent à nouveau faire le tri sur des bacs à tris... "On marche sur la tête"...

Que de temps et d'énergie perdus à cause de quelques-uns qui ne "jouent pas le jeu" du bon sens et de la responsabilité individuelle pour le bien collectif.

A l'heure de la crise planétaire, de tels comportements sont à déplorer...

**Nous demandons de bien vouloir respecter le tri sélectif : Poubelle pour les déchets plastiques ; composteur pour les fleurs fanées...**

## DEPÔTS SAUVAGES

Une barrière a été installée Route du Port d'Espeau (partie de la route communale qui mène à la Dordogne). En espérant que celle-ci permette d'éviter les dépôts sauvages qui perdurent depuis tant d'années...



## RESPECT DU SITE DU MORON

Il est tentant de lâcher son chien dans les grands espaces du site du Moron ou de le visiter à vélo. On comprend mal pourquoi les panneaux à l'entrée viennent nous l'interdire. Le site du Moron est un espace écologique méconnu avec des espèces floristiques et faunistiques remarquables : les interdictions sont là pour que votre chien ou votre moto n'effraient pas la faune qui viendrait à terme nicher ailleurs, pour préserver les espaces hors sentier afin que la flore s'y développe.

Devant l'irrespect volontaire ou non de certains, le conseil a sensibilisé les VTTistes et les pratiquants de véhicules à moteurs et a pris un arrêté (n° 2022-13) pour interdire la présence des chiens qui peuvent trouver d'autres espaces naturels sur la commune. L'arrêté stipule également que la baignade, le canotage, l'équitation, le vélo, VTT, la circulation de tous les véhicules motorisés et la chasse sont interdits en tout temps et toute l'année.



## PASSAGE DU SITE DU MORON EN ESPACE NATUREL SENSIBLE

Le conseil municipal souhaite améliorer les potentialités écologiques et hydrologiques de ce site exceptionnel et favoriser une réappropriation respectueuse de cet espace par le public.

Le conseil, avec l'aide du syndicat du Moron, effectue actuellement les démarches pour que le site naturel du Moron retrouve son statut d'ENS, statut perdu dans le passé à cause du non-respect du cahier des charges édicté pour bénéficier du soutien financier. Ce passif rebute actuellement certains financeurs, mais le conseil et le syndicat sont à pied d'œuvre pour les convaincre.

## RÉPONSE À L'APPEL À CANDIDATURE PATRIMOINE HYDRAULIQUE

Le syndicat du Moron a lancé un appel à projet pour la restauration du petit patrimoine hydraulique. Pour plusieurs raisons visant à maximiser nos chances d'être lauréat, tenant à la fois du montant allouable, de l'état du bâtiment, de ses caractéristiques architecturales remarquables, de son intégration touristique via la randonnée patrimoniale et le fléchage partiel, le conseil a déposé un dossier pour le lavoir de Nolly.

C'est avec plaisir que nous vous annonçons que notre lavoir est l'un des deux projets retenus et que de plus, les fonds alloués sont supérieurs au budget initial du syndicat. Le lavoir de Nolly va donc bénéficier d'une profonde restauration sans aucun frais pour la commune.





Suite à notre recensement conjoint avec le SMICVAL effectué le 21 décembre 2021 :

- Il a été fait une nouvelle note d'inventaire conjoint récapitulant les nouveaux besoins identifiés et les actions convenues.
- L'estimation tarifaire annuelle 2022 sur la base de l'inventaire réalisé le 21 décembre régularisant la dotation existante
- L'estimation tarifaire annuelle 2022 actualisée selon vos nouveaux besoins exprimés, réduisant la facture de redevance annuelle de près de 2500 euros soit 15%.

Nous avons fait un travail sur toute la commune avec un spécialiste du SMICVAL pour mieux cibler et identifier les besoins de notre commune.

L'école est maintenant pourvue de plusieurs bacs jaunes avec des affiches de tri pour les bacs jaunes et marrons. Les bacs sont moins grands et plus manipulables par les agents, ce qui réduit considérablement les risques d'accidents musculaires squelettiques.

La benne de verre à la mairie a été remplacée et elle aussi marquée.

Le site du Moron a également été doté d'une benne à verre, de nouveaux bacs sont maintenant identifiés par des affichages de tri des déchets.

Les cimetières de la commune sont dotés de composteurs pour les déchets verts réduisant ainsi les bacs de collecte à déchets. Auparavant, les végétaux partaient dans ces bacs sans être triés.

## SMICVAL

### DES NOUVEAUTÉS POUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS !



Les tontes et feuilles de jardins ne sont plus acceptées en Pôle Recyclage à compter du 2 novembre 2022.

#### Pourquoi

Ce ne sont pas des déchets, ce sont des ressources essentielles à la vie du sol, à la nourriture des terres en matière organique. Exporter sans cesse les tontes et feuilles de son jardin conduit à appauvrir son sol, apporter des engrais et arroser plus régulièrement.

#### La solution

Valorisez et recyclez directement vos tontes et feuilles dans votre jardin ! C'est facile, économique et écologique !

#### Les alternatives sont multiples :

- \*Laisser la tonte au sol en adoptant le mulching;
- \*Utiliser les feuilles et restes de tonte en paillage
- \*Garder un coin de pelouse non tondue et la laisser fleurir



## LE PLASTIQUE

Comme vous avez pu le lire sur votre bac de recyclage, au 1er janvier 2023, tous les plastiques y sont acceptés.

À partir de cette date, vous pourrez trier tous les emballages et papiers dans votre bac à couvercle jaune.

Consultez toutes les modifications sur [www.smicval.fr/neo-smicval/](http://www.smicval.fr/neo-smicval/)

**PLANTES COUVRE-SOL ARBUSTES, ARBRES**  
Les plantes vivaces, mellifères, ornementales, arbres et arbustes fruitiers nécessitent peu d'entretien et permettent de réduire les surfaces de pelouse.

**PAILLAGE & CULTURE EN LASAGNE**  
Avec les restes de tonte et les feuilles du jardin, paillez vos plants, arbres et arbustes, ou optez pour la culture en lasagne qui consiste à faire pousser fleurs et légumes sur des couches de matière organique superposées.

**COMPOSTAGE**  
Les restes de tonte et feuilles, mélangés au reste de votre compost, sont très utiles : ils rentrent dans la catégorie des matières organiques azotées qui sont indispensables pour obtenir un amendement de qualité.

**MULCHING (TONTE SANS SAC)**  
Plutôt que de ramasser l'herbe coupée, laissez-la sur place ! Elle se décomposera rapidement et viendra enrichir votre sol.

**TONTE HAUTE**  
Tondre à 8 cm plutôt que 3cm permet de garder une pelouse plus verte, plus résistante à la sécheresse, un sol plus fertile, et limite les plantes indésirables.

**PRAIRIE FLEURIE, JACHÈRE**  
Laisser l'herbe pousser naturellement à certains endroits favorise le développement des pâquerettes, pissenlits, trèfles... qui attireront papillons, coccinelles et autres insectes indispensables à l'équilibre de votre jardin.



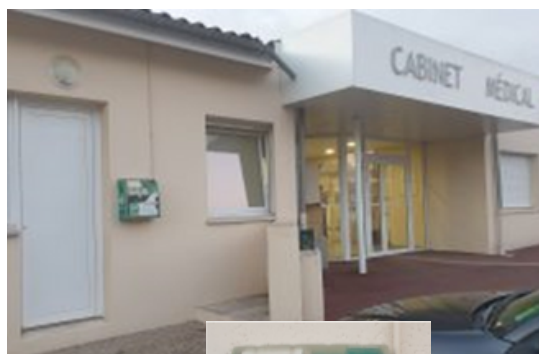
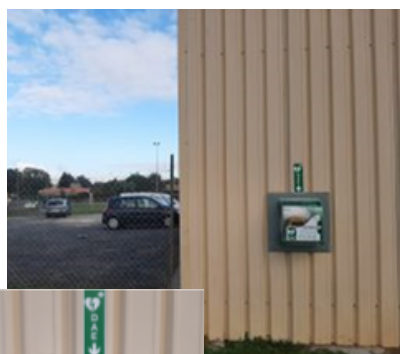
## INFO DEFIBRILLATEURS

Un DAE (défibrillateur automatisé externe) est désormais installé en extérieur au niveau du local technique entre le city stade et les terrains de tennis et de football.

Ce dernier vient renforcer le dispositif d'assistance à la personne aux premiers secours déjà mis en place au cabinet médical.

Sachez aussi que le DAE de la salle des fêtes a été déplacé Place des écoles devant la salle du Dojo.

La liste des DAE et leurs emplacements sont disponibles sur [le site de la commune](#).



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune de Prignac et Marcamps dispose d'un PCS : Plan Communal de Sauvegarde.

Le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Au sein de ce PCS figure un registre des personnes vulnérables, sensibles et fragiles.

Lors des différents épisodes caniculaires et de fortes chaleurs de cet été, ces personnes ont été contactées afin d'estimer leurs besoins, vérifier leur état et rappeler les mesures élémentaires pour lutter contre la déshydratation et le coup de chaleur.

Si vous désirez faire partie de ce registre, n'hésitez pas à appeler le secrétariat de mairie au 05.57.68.44.44 et/ou [secretariat@prignacetmarcamp.fr](mailto:secretariat@prignacetmarcamp.fr)

→ Pose d'une caméra devant le Stade et les ateliers municipaux pour éviter les dépôts sauvages et la sécurité des biens et personnes.



La fin de l'année approche et cette période est propice aux cambriolages en raison des absences prolongées (vacances scolaires) et des jours qui diminuent.

Pour préserver cette période marquée par son lot de festivités et de célébrations, la municipalité attire votre attention sur votre sécurité et celles de vos biens.

**La municipalité vous recommande donc les gestes et comportement suivants à adopter :**

### Sécuriser votre habitation

- Protéger et renforcer les points d'accès (porte d'entrée, fenêtres et autres issues) ;
- Dissimuler les biens attrayants (argent liquide, bijoux, matériels informatiques, téléphones portables,...). Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée. Ne pas cacher ses clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique et sur les réseaux sociaux,...) ;
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc...) ;
- S'équiper d'une alarme afin de détecter le plus tôt possible une intrusion, de l'activer même pour une courte absence;
- Notez les numéros de série des objets comme l'outillage, ils permettront peut être aux forces de l'ordre de vous les restituer. Conserver les factures, prenez en photos les biens les plus précieux.

### Surveiller l'environnement proche

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;
- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signaler votre absence à la gendarmerie locale.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/nos-conseils/pour-les-particuliers/me-protéger-au-quotidien/mon-domicile>

### Signaler toute présence suspecte au 17 ou 112 puis à la Mairie

- Ayez le réflexe 17 ou 112, pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage. Donner des éléments précis d'identification (type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes) ;
- En cas de cambriolage, ne prenez pas de risques inconsidérés, ne touchez à rien et avisez rapidement la gendarmerie ;
- Informez votre assureur.



Tous les conseils de la gendarmerie sur [leur site](#) ou via ce QR code



**En outre, la municipalité vous invite à prendre connaissance de l'Opération Tranquillité Vacances sur le site dédié ou via ce QR code :**



Pensez également à consulter régulièrement les informations diffusées sur la page Sécurité du site internet de la commune.

Numéros des téléphones utiles : **17**

Gendarmerie de Bourg/Gironde : **05 57 94 06 75**

Mairie : 05 57 68 44 44 et/ou [secretariat@prignacetmarcamps.fr](mailto:secretariat@prignacetmarcamps.fr)

Sources :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

<https://www.interieur.gouv.fr/>



## BIBLIOTHÈQUE LIRE, ÉLIRE 2022

Fin de partie pour les participants de lire, élire !

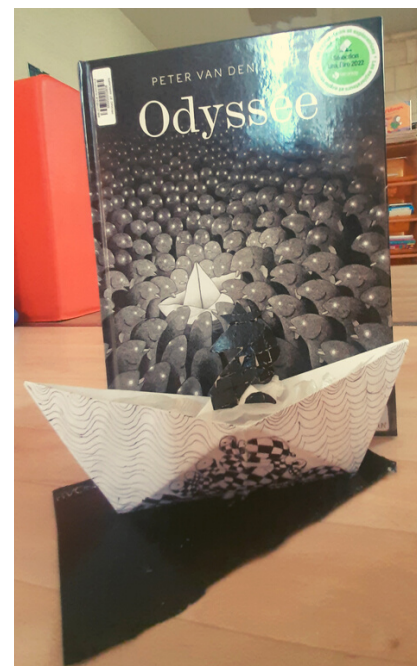
### Petit retour en arrière :

En novembre 2021, la bibliothèque de Prignac et Marcamps pose sa candidature auprès de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde) pour participer à l'animation « Lire, élire 2022 » insufflée par le Département.

50 bibliothèques sont sélectionnées sur les 230 que compte le réseau partenaire de biblio. Gironde dont celle de Prignac pour notre plus grand plaisir. Chacune doit inscrire 40 enfants maximum entre 6 et 16 ans qui ont pour mission de lire et élire leur(s) livre(s) favori(s) au sein d'une sélection de 12 œuvres illustrées (albums, bd, romans graphiques...).

Cette aventure culturelle et citoyenne a un double objectif : développer le goût de la lecture chez les jeunes et favoriser le développement de leur esprit critique en les invitant à lire et élire des œuvres littéraires de qualité ; impliquer les jeunes dans une démarche citoyenne c'est-à-dire les sensibiliser à la citoyenneté par la participation à une élection dans des conditions réelles du vote.

Après une « campagne » de communication en mars 2022 auprès des lecteurs potentiels, 30 enfants s'inscrivent au projet. De mai à septembre, les livres circulent de main en main et de foyer en foyer auprès des familles selon un calendrier. Les participants sont invités à présenter un « cabinet de curiosités » de leur choix et selon leur inspiration évoquant un ou des livres qu'ils ont appréciés.



### Le 14 octobre : le jour J, jour du vote :



Tout est organisé pour accueillir les jeunes électeurs à la salle du Conseil Municipal : enveloppes, bulletins de vote, liste d'émargement, isoloir, urne... Pour ceux et celles indisponibles ce jour-là, un vote par procuration est possible ainsi que des permanences en amont à la bibliothèque. Les électeurs arrivent en masse...



## « A voté » :

Les élus tiennent leur rôle avec rigueur, arborant l'écharpe tricolore, les enfants présentent fièrement leur carte d'électeur aux assesseurs et prennent à cœur leur engagement jusqu'au bout. Le protocole électoral est scrupuleusement respecté. Ambiance à la fois solennelle et bon enfant suivi du dépouillement ...

Verdict : 98 %, un taux de participation qui fait rêver !!!

Pour la plupart des participants, il s'agit d'une première, une initiation au rite démocratique et aux principes républicains. Ce geste symbolique demeure néanmoins fort en terme de contrat social car il véhicule de nobles valeurs : voter en tant que citoyen et futur acteur de la vie démocratique et voter pour des livres c'est-à-dire des mots, des images, des illustrations, des histoires et donc voter pour des idées ... « tout un programme ! ».

Les thèmes abordés des œuvres sont riches et variés : les émotions, la nature, la transmission, l'exil, la famille, la solidarité ... Des petites pépites soigneusement sélectionnées par un comité de lecture constitué de professionnels du livre comme des bibliothécaires.

A l'échelle départementale, 1455 jeunes se sont inscrits avec 84 % de votants.



## L'Ô navigue

Suite au vote et proclamation des résultats, chaque enfant s'est vu remettre un chèque lire d'un montant de 10 Euros.

Place au spectacle à la salle des fêtes où la Compagnie Lallaloba attend tout ce petit monde. Spectacle kaléidoscope créée à partir des 12 albums et offert par le département tout comme les chèques lire.

La troupe des deux comédiens nous partage ses émotions sur scène. Une belle rencontre littéraire et théâtrale avec une envolée poétique et musicale suivie d'un apéritif offert par la municipalité.

Nous remercions nos participants de leur engagement tout au long de cette aventure.

Tous les livres issus des sélections sont disponibles à la bibliothèque pour être lus.

Bravo aux enfants et parents qui se sont impliqués dans ce projet et qui nous encouragent à réitérer l'aventure l'année prochaine ... à condition d'être sélectionnés





## INAUGURATION PLAQUE COMMÉMORATIVE JUDO

### Discours prononcé par Mme Corine Levreaud, adjointe au maire le 20 octobre 2022 au nom du conseil municipal

"Nous sommes réunis pour l'inauguration du DOJO de Prignac et Marcamps. Nous avons souhaité honorer la mémoire de Marie Christine BOUCHET, maire de la commune de 2020 jusqu'à son décès brutal survenu le 27/07/2021.

Le judo, et son code, le bushido, ont guidé Marie Christine tout au long de sa vie. Elle a débuté l'apprentissage du judo dès la fin de l'école primaire après avoir subi un harcèlement scolaire. Son parcours de judoka débute au DOJO de Bourg sur Gironde, sous l'égide de M. Jacky Sanz avant que ce dernier n'aille enseigner à Bayon. Marie Christine a suivi son professeur et a rejoint le club de Bayon.

Sa passion pour le judo lui a permis d'atteindre la ceinture noire, elle a obtenu d'ailleurs son 2ème DAN avant ses 21 ans, ce qui montre non seulement son investissement, mais aussi ses qualités de judoka. Marie Christine ne s'est pas contentée de s'entraîner en club : compétitrice, elle a participé à de nombreux championnats de France pendant plusieurs années.

Elle s'engage dans un parcours de formation auprès de CREPS, et là encore, elle s'est distinguée en décrochant la 5ème place au championnat de France universitaire.

Au-delà de l'investissement à titre personnel, gratifié par les succès que je viens d'évoquer, Marie Christine est aussi quelqu'un qui s'est investi pour les autres. Altruiste, très impliquée dans la vie sportive et associative elle a créé la section judo à Prignac et Marcamps en 1986.

Avant de trouver sa place, le judo sera d'abord enseigné dans la salle des fêtes. Puis la mairie mettra à disposition la salle actuelle qui reçoit le DOJO que nous inaugurons au nom de Marie Christine Bouchet.

Il faut encore mentionner l'investissement de Marie Christine, qui non content d'avoir fondé le club, a mis toute son énergie dans la vie de ce club.

Aidée par une équipe de bénévoles, devenus des copains, associés à son binôme dans la vie ils se sont lancés dans de multiples activités afin de récolter des fonds : lotos, cours de bal trap afin de récolter les fonds nécessaires à l'achat de tatamis pour équiper la salle.

La grande famille du Judo et tous ses élèves étaient importants aux yeux de Marie Christine et elle leur accordait sa confiance. Ainsi, quand elle s'est lancée dans l'aventure municipale pour devenir Maire de Prignac et Marcamps elle a souhaité que ce soit Thomas qui prenne la relève à la tête du DOJO qu'elle avait contribué à créer. Le COVID ne lui a pas permis, de son vivant, de transmettre le flambeau à Thomas. Son décès a précipité les démarches.

Marie Christine aurait également souhaité que je rende hommage à son ami Monsieur Didier Bayard, Maire de Comps, qui en tant que judoka a pratiqué avec Marie Christine au sein du club de Bayon. Le judo les a rapprochés pendant leurs mandats respectifs. ... / ...





Je remercie les représentants de la discipline, qui ont obtenu des titres de champions d'être avec nous pour rendre hommage à Marie Christine. Monsieur le Maire et les élus remercient les anciens du club, les judokas et les amies titrées ici présentes pour rendre hommage à Marie Christine. Elle a su faire vivre le judo à Prignac et Marcamps, et c'est cette reconnaissance que nous souhaitons honorer en baptisant le DOJO de son nom.

*Une démonstration de judo a eu lieu en suivant.*

Merci à tous d'être venus aujourd'hui que vous soyez amis, judokas ou simple connaissance, votre présence montre l'importance que vous accordez au judo et à notre ancienne mairesse, Mme Marie Christine Bouchet.

*Une démonstration de la discipline a été effectuée par des judokas. Vous avez eu la chance de voir en action les amis de Marie Christine, champions titrés.*

*Un pot a été offert par la municipalité à la salle des fêtes pour clôturer l'inauguration."*

commémorative  
Discipline investissement  
Cazelle  
Inauguration  
Apprentissage sportive  
Plaques  
2022 Village  
bénévoles judo club  
Marcamps  
Champions Judo Tatamis  
Maire





**OCTOBRE ROSE**

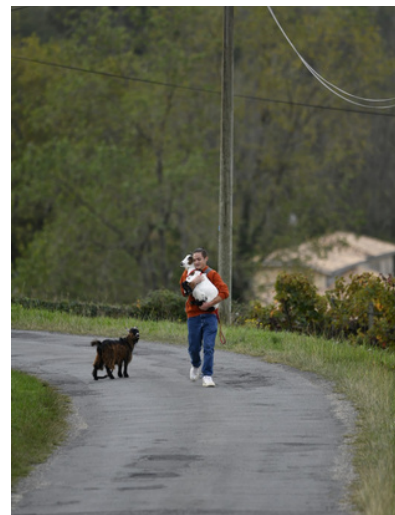
*Le 15 octobre dernier a eu lieu la troisième édition d'OCTOBRE ROSE.*

*Vous avez encore une fois été nombreux à répondre présent pour cette noble cause, plus de 100 inscriptions, bravo à tous pour votre mobilisation.*

*Nous vous indiquerons dans le prochain journal de la commune les dons récupérés pour la ligue contre le Cancer.*

*Encore merci à vous tous. Voici quelques photos de cette belle journée.*

*A l'année prochaine et surtout passez de bonnes fêtes*  
La Municipalité



**COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE**



## DES ÉNIGMES AUTOUR DE LA LOGIQUE

1. TOUTE CHOSE, IL DÉVORE. IL RONGE LE FER, FAIT DISPARAÎTRE L'ACIER ET RÉDUIT LES PIERRES EN POUSSIÈRE. QUI EST-CE ?
2. QUELLE EST LA LETTRE LA PLUS TRCHANANTE ?
3. QUELLE LETTRE PEUT-ON LANCER DANS TOUS LES SENS ?
4. QUI A DEUX BRANCHES, MAIS PAS DE FEUILLES ?
5. QUI A DEUX AIGUILLES, MAIS NE PIQUE PAS ?
6. QUAND JE MANGE, JE GRANDIS ET QUAND JE BOIS, JE MEURS. QUI SUIS-JE ?
7. QU'EST-CE QUI DISPARAÎT DÈS QUE TU DIS SON NOM ?
8. ON M'ENTEND, MAIS ON NE ME VOIT PAS. QUI SUIS-JE ?
9. QU'EST CE QUI RÉFLÉCHIT SANS RÉFLÉCHIR ?



**REPONSES ? EN BAS DE PAGE !**

## A MEDITER

### L'écho de nos paroles

Un jeune berger emprunta un jour un nouveau sentier avec son troupeau. Il lui sembla alors entendre le bruit de sonnailles d'un autre troupeau. Cela le remplit de joie, car il avait bien envie de se faire un ami. Il appela :

- Qui est là ?

Et il entendit aussitôt d'autres voix répondre :

- Qui est là ? Qui est là ? Qui est là ?

Il y avait donc d'autres bergers comme lui dans la vallée.

Il s'écria alors :

- Où êtes-vous, je ne peux pas vous voir ! Et les voix répondirent :

- Pas vous voir, pas vous voir, pas vous voir !

Cela le mit en colère. Les autres bergers se cachaient et se moquaient de lui. Il leur cria :

- Montrez-vous, imbéciles ! Et les voix répondirent :

- Imbécile, imbécile, imbécile !

Cela lui fit un peu peur. Il n'était pas de taille à lutter contre tous ces bergers. Il rassembla bien vite son troupeau et rentra à la maison. Son grand-père, le voyant revenir tout en sueur, le questionna :

- Qu'y a-t-il, mon petit ? On dirait que tu as vu le diable dans la vallée ! Le jeune garçon lui raconta sa mésaventure. Il lui parla de tous ces bergers qui se cachaient, prêts à l'attaquer. Le grand-père comprit que l'enfant; s'était fait peur tout seul, en entendant l'écho de sa propre voix... et il le rassura.

- Ces bergers-là ne te veulent pas de mal. Ils attendent seulement de toi une phrase amicale. Demain, lorsque tu retourneras dans les pâturages, commence par leur dire bonjour.

Le lendemain, lorsqu'il atteignit le fond de la vallée, le jeune berger cria joyeusement :

- Bonjour !

Et l'écho répondit :

- Bonjour, bonjour, bonjour ! Il ajouta :

- Je suis votre ami ! Et l'écho reprit :

- Ami, ami, ami !

Alors la peur quitta le cœur de l'enfant. Il comprit que chaque fois qu'il disait des paroles gentilles, les voix lui répondaient de même. Et, lorsqu'il devint adulte, il garda toujours en mémoire cette leçon.

(D'après un conte hindouiste)

« Si l'on va vers les autres le cœur plein d'agressivité, ils nous répondent par leur violence, mais si l'on va vers les autres avec confiance, ils y répondent comme en écho. Le regard qu'on porte sur eux les modifie. L'amour engendre l'amour, et la haine, la haine. En avez-vous déjà fait l'expérience ? Sinon, il est temps d'essayer cette recette de vie.(Michel Piquemal)



REPONSE 1 : LE TEMPS REPONSE 2 : LA H REPONSE 3 : LE D  
REPONSE 4 : LES LUNETTES REPONSE 5 : UNE MONTRE REPONSE 6 : LE FEU  
REPONSE 7 : LE SILENCE REPONSE 8 : LA VOIE REPONSE 9 : UN MIROIR

## Oyé oyé Prignacais, Prignacaise

et toutes les personnes gravitant autour de la commune et de ses alentours.

**Samedi 10 décembre** aura lieu sur la **commune de Prignac et Marcamps** la seconde édition du **MARCHÉ DE NOËL**.

Avec une modification cette année il se déroulera à l'intérieur de la salle des fêtes pour les frileux ☺

Ouverture des portes à **10h** où une multitude de stands et d'animations en tout genre vous attendront pour passer une journée magique.

Nous aurons bien-sûr, si les enfants sont sages, la joie d'avoir le **PÈRE-NOËL** avec nous pour distribuer quelques cadeaux et friandises

Fermeture des portes à **17h30**.

Nous vous attendons nombreux !!!!!

D'ici la soyez sage ☺☺



**SAMEDI 10 DECEMBRE DE 10H À 17H30**

ARRIVÉE DU PÈRE-NOËL À 16H AVEC DISTRIBUTION DE CADEAUX  
PARTICIPATION DE LA LUDOTÈQUE + ASSOCIATION CALIFOURCHON

